15e ANNEE — N° 733 PARAIT LE SAMEDI 25 Mars 1899

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

LES TAXES SUR LE LUXE

M. Merlou, député de l'Yonne, n'est pas seulement radical-socialiste, c'est aussi un homme d'esprit.

Il en a mis beaucoup dans le rapport qui vient d'être distribué à la Chambre au nom de la Commission de l'impôt sur le revenu.

Il rappelle ce qui arriva, sous la première révolution, pour les taxes sur le luxe, dites taxes somptuaires.

En voulant imposer le luxe, on ne parvint qu'à le supprimer, ce qui supprima en même temps le pain des ouvriers de cette branche importante du commerce et de l'industrie.

Sous la troisième république, les Burdeau, les Ribot, les Doumer, les Cochery, imaginérent quelques taxes ridicules.

Sur les domestiques, sur les voitures suspendues destinées au service des personnes, sur les chevaux de luxe, les billards, les vélocipèdes.

On en adopta quelques unes. Les autres sont encore à l'étude.

Et l'on a encore ajouté à la liste les yachts et les automobiles.

M. Merlou demande plaisamment pourquoi nos ministres si ingénieux en restent là.

Pourquoi ne pas mettre un impôt sur les livrées, et sur les perroquets, sur les abonnements de Théâtre et la fréquentation des couturiers à la mode ?

Et, puisqu'on a imposé les pauvres toutous, pourquoi ne pas taxer les chats inutiles des vieilles filles ?

Pourquoi, parmi les jeux, choisir le billard, et négliger le tonneau, les chevaux de bois, les jeux de paume ?

Et, dans les instruments de musique, pourquoi s'en tenir au piano ? Est ce que le corps de chasse, le piston, la clarinette, la flûte, le hautbois, la cythare, le violon et ses dérivés plus volumineux ne fourniraient pas un bel appoint ?

Et ne pourrait on pas inventer une taxe sur les guêtres de toutes les couleurs, sur les lunettes, les orgnons, les monocles, et aussi sur les cannes ?

N'oublions pas les volières, ni les pots de fleurs qui dégringolent des fenètres sur la tête des passants.

Nous ne conseillerions point d'imposer les baignoires ni les appareils à douches ; la propreté étant la vertu la plus rare dans notre société moderne, cette taxe ne couvrirait pas les frais de perception.

Mais on pourrait remettre en honneur dans la magistrature les perruques du règne de Louis XIV, pour commencer. De là, l'usage s'en répandrait sur les innombrables tête chauves qui ont été dépouillées par les soucis de la politique. Et en même temps que l'on établirait une taxe sur les crânes, on diminuerait considérablement le nombre des rhumes de cerveau.

Trève de plaisanterie, et parlons sérieusement. Au lieu de chercher des taxes ridicules et nuisibles aux intérêts des travailleurs, nos gouvernants feraient bien mieux de chercher des économies en supprimant tous les emplois inutiles. Mais c'est à la besogne au contraire qu'ils s'appliquent, préoccupés qu'ils sont de trouver chaque jour un nouveau moyen de satisfaire la clientèle d'un député ou d'un sénateur.

L. M.

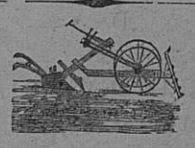

CHOSES AGRICOLES

COMMENT FUMER NOS AVOINES ?

L'avoine est considérée à juste titre comme une grande consommatrice d'azote ; de là, sa beauté dans les terres de defrichement, et l'action merveilleuse du nitrate de soude sur cette céréale. Mais il ne faut pas oublier que cet azote ne sera utilisé d'une façon complète qu'a condition de se trouver en présence de quantités suffisantes d'acide phosphorique et de potasse,

L'acide phosphorique, grâce auquel on n'aura jamais à craindre la verse, est d'ailleurs absolument indispensable si l'on veut obtenir un grain abondant et lourd. De même, sauf dans le cas des terres fortes, un apport de potasse sera des plus utiles, sous forme de chlorure dans les terres suffisamment calcaires et de sulfate dans celles dépourvues de chaux. Le Nitrate de soude est incontestablement l'engrais azoté qui convient, mais à quelle source d'acide phosphorique s'adresse ? A l'heure actuelle, les Scories Thomas constituent l'engrais phosphaté le plus aventageux, car, avec un prix de vente de beaucoup inférieur à celui du superphosphate, elles donnent d'excellents resultats. L'essai suivant de M. Féraud, professeur d'agriculture, fait à Laveyron (Drôme), est des plus démonstratifs :

Avec 600 k, Scories Thomas... 1256 k. de grain. Sans Scories Thomas... 985 k.

Une bonne formule de fumure est par suite celle avec 400 à 500 kilos de Scories Thomas, 100 kilos de Chlorure ou de Sulfate et 100 à 150 kilos de Nitrate. Les Scories et la potasse donneront un grain de qualité supérieure, et le Nitrate permettra d'obtenir une paille abondante et belle.

Causerie

J'ai dit, au cours d'un article publié ici-même il y a une quinzaine de jours que les continuateurs du savant Dr Drouet, poursuivant la tâche que leur avait léguée ce philantrope, ne désarmaient pas dans la lutte sans trève qu'ils avaient entreprise contre une des plus terribles infirmitées : la surdité.

A l'appui de mon dire, je citais deux cas de guérisons obtenues l'une à Ostende (*par l'Institut Drouet, de Bruxelles*), l'autre au Chène-Vert de Gourgé (*par l'établissement de Paris*). Ce sont là succès coutumiers aux praticiens de l'Institut Drouet, et les colonnes de ce journal ne suffiraient pas s'il fallait y consigner les résultats obtenus par eux dans un laps de temps relativement court

Mais je ne puis résistsr au plaisir d'ajouter aux deux documents précités celui qui m'est communiqué aujourd'huit, avec cette restriction toutefois, que je tairai le nom de l'intéressé, à cause de la situation particulière qu'il occupe et en raison de laquelle il croit devoir décliner la grande publicité de la presse. Sa lettre est venue d'ailleurs enrichir collection de ce Musée unique qui s'appelle la Salle des Autographes de l'Institut Drouet.

Donc, il s'agit de M. l'abbé J. D., professeur à G... (Alpes-Maritimes), atteint d'une otile chronique de l'oreille droite, affection encore aggravée par un état prononcé d'anémie.

Le traitement combiné des deux affections, commencé en Août 1898, dut être interrompu au bout d'un mois par suite de ciconstances indépendantes de la volonté du malade. Repris au mois d'octobre suivant. Le résultat en est ainsi constaté par l'abbé J. D.

« . . . . suivant vos prescripitons du 4 octobre « j'ai recommencé le traitment, et, en raison de « l'action subsistante de la médication précé- « demment appliquée, quelques jours ont suffi « pour que l'oreille droite devienne aussi sensi- « ble que l'autre, voici maintenant plus de trois « semaines que j'ai achevé le traitement et j'en- « tends aussi bien de l'oreille droite que de l'o- « reille gauche. Je suis heureux de vous faire « connaître ce résultat et de vous exprimer ma « reconnaissance. Je me ferai un devoir, en « toutes circonstances, de recommender votre « méthode»

Eh bien ! ainsi qne nous le disions il y à quinze jours, nous aussi considérons comme un devoir de porter a la connaissance de tous ceux qui souffrent les merveilleux résultats obtenus par la médication si simple et si rationnelle que prescrit l'Institut Drouet.

Il serait puéril de ne pas reconnaître les immenses services qu'à rendus cet établissement depuis 10 ans, à tous ceux qui sont atteints de surdité ou de maladies de la Gorge et du Nez, ainsi qu'aux malheureux malades de la Poitrine en mettant à leur disposition d'abord, deux organes de vulgarisation médicale de 1e ordre, et ensuite, un questionnaire Pathologique tout spécial, qui permet de prendre par correspondance une consultation absolument gratuite.

Le *Journal de la Surdité* (ainsi que le *Journal de la Phtisiologie*) est envoyé, à titre gratuit également à tous ceux qui en font la demande au Directeur de l'institut Drouet, 112, boulevard Rochechouart, à Paris.

FLAVIEN.

ACROSTICHE

C'est par un long travail, une ardeur soutenue,
*U*n soin des plus précis que ta marque est connue,
*S*avant distillateur dont les pures liqueurs
*E*veillent le sourire au fond des tristes cœurs !
*N*on ! malgré les jaloux, tu peux cueillir sans crainte
*I*ci bas le suprême et rayonnant laurier,
*E*t l'univers, séduit par ta divine absinthe,
*R*épète encor ton nom — ô Savant Cusenier.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

SISTERON

En retard. — Les gens les plus em.....miellés, par le temps qui court, sont certainement les fabricants d'almanach. Ces braves astrologues, plus ou moins patentés, doivent être dans tous les états... et il y a de quoi !

Rien ne va plus autour de la machine ronde. La classification des saisons est devenue un mythe. Il fait froid quand il devrait faire chaud et réciproquement. On s'éponge en décembre, on grelotte en juillet.

Cette année encore, le printemps qui doit faire sa rentrée officielle, le 20 Mars a failli a ses engagements comme un simple directeur de théâtre. Au lieu de la douce brise à laquelle on était en droit de s'attendre, la neige, presque invisible tout l'hiver est tombée sur les hauteurs, précédent l'abominable mistral qui est venu moucher les pistaches, les pêches etc, dont la température chaude et ensoleillée de la fin de l'hiver, avait hâté la floraison.

C'est un désastre, auquel rien ne peut remédier, car il faut prendre le temps comme il vient, l'argent pour ce qu'il vaut et les femmes pour... ce qu'elles sont !

Heureuse Ville. — C'est de Sisteron qu'il s'agit. Notre vieille cité gauloise va voir finir, enfin ! la malechance qui la poursuivait jusqu'ici.

Après avoir perdu sa garnison, vu ses remparts démantelés, son évêché supprimé, ses rues recouvertes d'épaisses couches de saletés recélant d'innombrables microbes, le dieu du hasard (*Anankè en grec*) lui a octroyé un Maire dont les gazettes locales et de la région, ne sauraient trop chanter les louanges et signaler le dévouement. N'écoutant que son courage, l'intérêt de ses administrés et fort de l'énergie que les 300 francs votés, parcimonieusement par son parcimonieux conseil, ne peuvent manquer de lui donner, cette perle des Maires est parti pour Paris.

De concert avec les Sénateurs du département et le très influent député de l'arrondissement, il va tenter auprès des pouvoirs publics, une série de démarches destinées à rendre à *Cantaperdrix*, sa splendeur passée.

Grace à ces démarches qui ne peuvent qu'aboutir : -- Les jeunes filles de 17 à 20 ans verront encore des pompons dans leurs rêves, les nounous et les boniches auront au moins un troupier à qui elles pourront offrir une série de bouillons.

— La rue de l'évêché sera presque aussi rasée qu'un candidat à la députation, et sur l'emplacement des vieilles masures qui l'entourent, sera bâti le nouvel hotel de l'évêché.

— Une Armée de balayeurs fera la toilette générale des endrones et impasses, les rues seront parfumées à l'opoponax et l'inauguration du *tout à l'égout* ne sera pas le numéro le moins sensationnel du programme de la fête patronale.

© VILLE DE SISTERON

— Enfin de grandes réjouissances auront lieu le jour très rapproché, de la pose de la première pierre de la gare du chemin de fer de Sisteron aux Omergues. Cette gare sera bâtie sur l'emplacement actuel de la chapelle du *Signavoux*.

Ayant obtenu satisfaction sur tous les points, sauf pour la démolition des tours que les Beaux-arts s'obstinent à vouloir conserver, M. le Maire rentrera dans sa bonne ville, où une ovation lui sera faite par la population toute entière, toujours juste à l'égard de ses bienfaiteurs.

Les opérations du recrutement. — C'est le 20 mars qu'on commencé les opérations des conseils de révision pour la formation du contingent de l'armée.

Elles sont ainsi fixées pour le canton de Sisteron :

Sisteron, lundi 1er mai. à 2 h. du soir.
La Motte, mardi 2 mai, à 10 h. 1/2 du m.
Turrièrs, mercredi 3 mai, à 10 h. du m.
Noyers, jeudi 4 mai, à 9 h. 1/2 du matin.
Volonne, vendredi 5 mai, à 3 h. 1/4 du s.

Cour d'Assises des BassesAlpes.

Mardi est venue l'affaire Reinaudi, accusé d'assassinat commis à Sisteron sur son camarade Girolfo.

Reinaudi a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Mercredi, Bellando accusé de plusieurs vols et de tentative d'évasion de la prison de Forcalquier, a été condamné à 15 ans de travaux forcés et à 10 ans d'interdiction de séjour.

Couturier, employé au chemin de fer ; accusé de viol sur la personne d'une fille âgée de 13 ans. Acquitté.

Au moment de mettre sous presse, le résultat des autres affaires ne nous est pas parvenu.

Casino-Théâtre. — Etant donné le grand succés remporté par les autres pièces, la troupe Jagorel nous donnera demain dimanche, la représentation de : *Les 28 jours de Clairette*, opérette en 3 actes, musique d'Hervillet.

ÉTAT-CIVIL

du 17 au 24 mars 1899

NAISSANCES

Bayle Irène-Marguerite-Magdeleine.
Latil Angèle-Marie-Julie

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Audoyer Angèle-Marie-Julie, s. p., épouse Latil, 30 ans.

P.-L.-M. — FETES DE PAQUES Billets d'aller et retour de 1ère et de 2 classe de toutes les gares du réseau P. L. M. àALGER, viâ Marseille. — Réduction de 50 % sur le parcours P. L. M. et de 40 % sur le parcours maritime. Arrêts Facultatifs sur tout le parcours: Validité: 30 jours.

Billets délivrés du 15 Mars au 2 Avril inclusivement.

P.-L.-M. — VACANCES DE PAQUES. — A l'occaoin des Vacances de Pâques, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 25 Mars 1899, seront tous valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 13 Avril.

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL DES CHEVEUX, de Madame S·A·ALLEN

Le plus efficace pour rendre aux cheveux gris ou blanchis, la couleur et la beauté naturelles.

Il fortifie et embellit la chevelure.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.
Fabrique: 26 Rue Etienne Marcel. Paris.

Se trouve à Sisteron, chez M. H. REBATTU Mercerie Parfumerie, rue porte de Provence.

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTEMENT

Un Jardin d'Agrément

situé à Fontchaudes

S'adresser pour traiter au Bureau du Journal ou à M. Henri Rebattu, négociant à Sisteron.

Etude de Me Bucelle François

Licencié en Droit

Notaire à Turriers, (Basses-Alpes),

VENTE

AUX ENCHERES

Publiques et Volontaires

Le DIMANCHE SEIZE Avril mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à l'heure de MIDI, en la maison d'habitation de Monsieur François PHILIP, située au village de VENTEROL, des immeubles ci-après désignés, appartenant à François Philip, propriétaire à Venterol et à Piégut.

Immeubles situés sur le territoire de la commune de VENTEROL

PREMIER LOT

Un vaste et beau Domaine situé sur le territoire de la Commune de Venterol, en divers quartiers compris sous les numéros 77, 708, 709, 720, 721, 813, 849, 850, 944, 945, 946, 947, 20, 24, 43, 218, 219, 220, 221, 226,235, 236, 237, 237, 238, 239, 1072, 1093, 1095, 1109, 1134, 25, 87, 1096, 1097, 1119, 1098, 1090, 861p, 862p, 1074p, 1099, 1100, 85, sections A, B, C, du plan cadastral pour une contenance de 21 hectares, 27 ares, 82 centiares.

Ce domaine ne forme qu'une seule et même exploitation, se compose de bâtiments, prés, jardins, terres labourables, vignes, vagnes, bois, blâches, y compris les cuves et tonneaux qui se trouvent dans la cave

Mise à prix : Six mille francs.
ci . . . . . 6000 francs,

Immeubles situés sur le territoire de la Commune de PIEGUT

DEUXIÈME LOT

Vigne vague, au quartier de Larignier, confrontant du midi, le commun ; du couchant, Vallon et du nord, Cal Hyppolite, portée au cadastre sous les numéros 760, 761, 762 de la section A, d'une contenance d'environ de 63 ares.

Mise à prix : Cinquante francs.
ci . . . . . 50 fr.

TROISIÈME LOT

Terre vague et pré aux quartiers de la Charriére et le Vallon, contenant environ 12 ares 48 centiares, numéros 1270, 1275, 1276 de la section B, confinant au levant Vallon, au midi Arnaud, au couchant Champsaur et du nord Bousquet.

Mise à prix : Cinq francs,
ci . . . . . 5 fr.

QUATRIEME LOT

1° Terre labourable à la Sartaude, numéro 1319 du plan, section B, confrontant au midi, chemin ; au levant, Roustan et au couchant Burle, contenant 15 ares 90 centiares.

2° Labour à la plus basse Sartaude No 1326 de la section B, contenant 7 ares 30 centiares : confrontant au levant et au nord l'hoirie Roustan; au midi Roustan et au couchant chemin.

3° Aire, maison et cour, sol, bâtiment, four, terre labourable, terre vague, arbres forestiers, numéros 1329, 1530, 1330, 1331, 1332, 1333, 1334 et 1335 de la section B, aux quartiers Les forest, champ de dessous maison et champ de Roumieu, de la contenance de 56 ares, 66 centiares ; confrontant du levant et au midi, l'hoirie Roustan, du couchant l'hoirie Michel et du nord Vallon.

Mise à prix : Huit cents francs.
ci . . . . . 800 francs.

CINQUIÈME LOT

1° Terre labourable au quartier de Peyre Andrieu, dénommée champ de Romieu, numéro 1359, section B, contenant 24 ares 60 centiares, confrontant au levant et au nord Ayasse, au couchand Roustan.

2° Labour, bruyère, pâture et labour aux quartiers de Peyre Andrieu et Varamiane, numéros 1398, 1399, 1400, 1401, 1418, section B, de la contenance de 72 ares, 90 centiares ; confrontant au levant, chemin, au couchant Ayasse, au midi Ayasse et au nord Rolland Joseph.

Mise à prix : Deux cents francs.
ci . . . . . 200 fr.

SIXIÈME LOT

1· Labour au quartier le plus bas Tras le Serre, confrontant du levant, Rolland ; au midi Ayasse Léon, au nord Auguste Roustan et au couchant commun, de la contenance de 77 ares, 48 centiares, numéro 1450, 1448 1449, section B.

2· Labour et vague au plus haut tras le Serre, contenant 1 hectare, 3 ares, 36 centiares, numéro 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, section B, tenant au levant Chabrand, au midi Léon Ayasse et au couchant Bousquet Pierre.

Mise à prix : Deux cents francs.
ci . . . . . 200 francs.

SEPTIEME LOT

Labour au quartier du plus bas Varamiane, numéro 1427, section B, contenant 33 ares ; confrontant au levant, au midi et au couchant Ayasse Léon et au nord l'hoirie Michel.

Mise à prix : Vingt francs.
ci . . . . . 20 francs.

HUITIEME LOT

1· Labour au quartier de Grand-Pré, appelé Pré-Garnier, numéro 1513 section B. contenant 34 ares, 90 centiares au levant et au nord les hoirs Roustan, au couchant Denis Michel et du midi Chemin.

2· Pré terre labourable au quartier Pré-Garnier, numéros 1519, 1520, 1523, 1524, de la contenance de 58 ares 80 centiares ; confrontant du levant Auguste Roustan, du nord hoirs Roustan, du couchant Chemin et du nord Bousquet.

Mise à prix : Deux cents francs,
ci . . . . . 200 fr.

NEUVIÈME LOT

Bâtiment rural et terre labourable au quartier du Forest, numéro 1602, 1603 du plan, section B, contenant 6 ares 28 centiares ; tenant au midi vallon, au couchant Ayasse et du nord chemin

Mise á prix : Vingt francs,
ci . . . . . 20 fr.

DIXIEME LOT

Labour au quartier de Serre-Guillen, numéro 1620 ; confrontant du levant et du nord Auguste Roustan, et du midi Aguillon ; de la contenance de 23 ares 60 centiares.

Mise à prix : Vingt francs.
ci . . . . . 20 fr.

ONZIEME LOT

1· Vigne au quartier de blâche-basse, numéro 387, section B, contenant 14 ares 20 centiares ; confinant au midi et au couchant, commun ; au levant les hoirs Roustan et au nord chemin.

2· Terre labourable et vague au quartier des Combes ; contenant 20 ares 6 centiares, numéros 116, 117 de la section B, confrontant du levant, chemin, du midi Saunier et du couchant Touche et Arnaud.

Mise à prix : Deux cents francs.
ci . . . . . 200 fr.

Aussitôt après l'adjudication des onze premiers lots il sera procédé à un nouvelle mise aux enchères des 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 lots en un seul lot sur la mise à prix formée par les enchères partielles et les mises à prix des lots non adjugés.

S'il ne se présente aucun acquéreur sur l'ablotissement, les adjudications partielles seront définitives.

DOUZIEME LOT

Labour, bruyère, aire, pature, maison, sol et cour, pré, vague, un demi four, aux quartiers de Varamiane et Peyre Andrieu, numéros 1372, 1419, 1385, 1393, 1394, 1395, 1375, 1374, 1376, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1396, 1397, 1373, 1436, section B, de la contenance de 2 hectares 90 ares 96 centiares ; confrontant du levant et au midi Ayasse Siméon et hoirs Roustan et au couchant Auguste Roustan et au nord, Ayasse Léon et le 5e lot ci-dessus.

Mise à prix : Deux mille francs.
ci . . . . . 2000 fr.

TREIZIÈME LOT

1· Pâture, maison, sol et cour, jardin, labour, aire, au quartier des Forêts, ayant appartenu à Didier, surnommé Belhomme, numéros 1347, 1348, 1348, 1349, 1350, 1351, section B, contenant 1 hectare 18 ares ; confinant au levant Louis Barneaud, au midi le chemin, au couchant Auguste Roustan et Louis Barneaud et au nord Ayasse Siméon et les hoirs Michel.

2· Vague et labour au quartier la Baïsse ; confrontant au levant, le ravin, au midi, chemin, au couchant et au nord, Louis Barneaud ; numéros 1499, 1500, 1501, 1502, de la contenance de 49 ares 60 cent.

3· Labour au quartier de Piégugier contenant 55 ares, 20 cent. numéros 1590, 1589, 1591, section B, tenant au levant, ravin, au midi et au couchant, commun et au nord, chemin.

4· Labour au quartier de la Drayère, numéros 1599 et 1604, section B, contenant 1 hect. 2 ares 70 cent.

5· Labour au quartier du Pibou, numéro 1669, section B, de la contenance de 9 ares 50 centiares ; confinant au levant, commun, au midi, Ayasse Siméon, au couchant Saunier et au nord Garnier.

6· Labour au quartier de Grange-Richière, numéro 1651, contenant 24 ares 60 cent. ; confrontant du midi et couchant, commun, du levant, Vivian et du nord Michel Denis.

Mise à prix : Cinq cents francs.
ci . . . . . 500 francs.

QUATORZIÈME LOT

1· Labour au quartier la Sartaude, numéro 1320, section B, contenant 18 ares 80 cent., confrontant au levant, commun, au couchant Burle et au nord les hoirs Roustan.

2· Labour au quartier de Varamiane dit champ Farigot ; confinant au levant, les hoirs Roustan, au couchant Auguste Roustan, au midi les hoirs Michel et au nord S. Ayasse.

Mise à prix : Cinquante francs.
ci . . . . . 50 francs.

QUINZIÉME LOT

1· Labour, pâture, taillis et vague, aux quartiers de Tras le Serre et de Coustes Lanjeannes, numéros 1461, 1462, 1413, 1414, section B, contenant 81 ares 10 cent. ; confrontant du levant et du midi Rolland Joseph, du couchant Chabrand et du nord les hoirs Michel.

2· Labour, taillis, vague, au quartier de Tras le Serre, numéros 1477, 1478, 1479, section B, contenant 1 h. 2 ares 80 centiares, tenant au levant, les hoirs Michel, au midi Chabrand, au nord, commun et au couchant, Auguste Roustan.

Mise à prix : Cent francs.
ci. . . . . 100 fr.

SEIZIEME LOT

Labour, vague, taillis, vigne, au quartier de Larignier ; numéros 766, 768, 769, 771, section B, contenant 56 ares 70 centiares, confinant au au levant, commun, au midi les hoirs Roustan, an couchaut et au nord ravin

Mise à pris : Dix francs
ci . . . . . 10 francs

© VILLE DE SISTERON

Aprés l'adjudication des 12me, 13e 14e, 15e et 16e lots, il sera également procédé à une nouvelle mise aux enchères des immeubles formant les 12, 13, 14, 15, et 16 lots en un seul lot sur la mise à prix formée par les enchères partielles et les mises à prix des lots non adjugés.

S'il ne se présente aucun acquéreur sur le bloc, les adjudications partielles seront définitives.

DIXSEPTIEME LOT

Un DOMAINE situé à PIEGUT, au quartier de la Crotte, composée de maison d'habitation, cave avec les vases vinaires qu'elle renferme, écurie, grenier à foin, colombier, four pressoir, remise, jardins, terres labourables, prés, vignes, blâches, pâture, vague, aride ; le tout attenant et en divers quartiers, porté au cadastre sous les numéros 334, 335, 54, 55, 56 57, 58, 59, 60, 61, 62p, 63, 64, 65, 66, 66, 67, 68, 69, 76p, 78, 78, 79, 106, 118, 120, 164p. 165, 166, 470p. 471, 472p. 473 ; 484 ; 298; 299, 306; 167 ; 168 ; 62p. 320p. 107 ; 90 ; 91; 20 ; 21 ; 128 ; 109 ; 110 ; 111 ; 170; 171 : 169; 469p. 479p. 71; 134; 375p; 297p. 305p, ; section B, et 145 de la section A. d'une contenance de 6 h. 63 ares 22 centiares.

Mise à prix : Quatre mille francs, ci. . . . 4000 fr.

Pour tous renseignements s'adresser à Me BUCELLE, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

BUCELLE, notaire

Etude de Me Ch. BONTOUX,
AVOCAT-AVOUÉ
SISTERON (Basses- Alpes)

EXTRAIT

d'un Jugement
DE SÉPARATION DE BIENS

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal Civil de Sisteron, le VINGT-UN Mars mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf ; il résulte que la dame Florine-Philippine RICHAUD, sans profession, épouse de Joseph-Alexandre-Augustin JOURDAN, cafetier, avec lequel elle demeure et est domiciliée à Peipin, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Me Charles BONTOUX, avoué près le Tribunal Civil de Sisteron, a été constitué pour la dame Florine-Philippine RICHAUD,

Sisteron le 23 Mars 1899.

Pour extrait :

C. BONTOUX.

Le Gérant, Aug. TURIN.

Etude de Me F. BUCELLE
LICENCIÉ EN DROIT
Notaire à TURRIERS, (B-A).

AVIS

La vente des immeubles appartenant à Alphonse Chabrier, propriétaire à Turriers, qui devait avoir lieu le dimanche 3 avril en la salle de la mairie de Turriers, est renvoyée au DIMANCHE Vingt-Trois avril, même local et même heure.

BUCELLE, notaire.

Etude de Me HEIRIÈS, notaire
à Sisteron (Basses-Alpes)
Suc^r de Mes Chauvet et Audibert

PURGE

d'Hypothèques Légales

Suivant contrat passé devant Me HEIRIÈS, notaire à Sisteron, le onze mars mil-huit-cent-quatre-vingt dix-neuf, enregistré, transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron le vingt-un mars mil-huit-cent-quatre-vingt-dix-neuf, volume 277, numéro 54.

Monsieur Joseph ALLIBERT, propriétaire demeurant et domicilié à Beaudument. a vendu à l'Etat pour le compte de l'Administration des Eaux et Forêts, représenté par Monsieur CHAUVAC, Sous-préfet de Sisteron, délégué par Monsieur le Préfet du département des Basses-Alpes, par arrêté en date du vingt-quatre février mil-huit cent-quatre-vingt-dix-neuf avec l'assistance de Monsieur PERROT, inspecteur des Eaux et Forêts, demeurant à Sisteron, délégué par le Conservateur des Eaux et Forêts suivant lettre en date du sept novembre mil-huit-cent-quatre-vingt-seize et de Monsieur CORBEL, receveur de l'enregistrement des domaines et du timbre, demeurant à Sisteron, délégué par Monsieur le directeur des domaines du département des Basses-Alpes suivant lettre en date du trois mars mil-huit-cent-quatre-vingt-dix-neuf.

Les parcelles de terrain d'une contenance totale de 14 hectares 44 ares 42 cent. sises sur le terroir de la commune de Beaudument portée à la matrice cadastrale sous les numéros 3. 31, 60; 61, 62, 29, 30, 231, 232, 259, 260, 261 de la section A en nature de bois, labour et vague, quartier des vigouroux et numéros 283 et 284 de la section B en nature de vague, quartier du Château, dont l'acquisition par l'administration des Eaux et Forêts a été autorisée par décision de M. le Ministre de l'Agriculture en date du huit février mil-huit-cent-quatre-vingt-dix-neuf. moyennant le prix de 1.444 francs, payable après l'entier accomplissement des formalités hypothécaires au vu et sur la production de toutes les pièces exigées par le règlement sur la comptabilité publique, avec intérêts au cinq pour cent l'an qui courent depuis la date du dit acte jusqu'au jour oude l'émission du mandat ou s'il y a lieu de la consignation a espèrer.

Copie collationnée de cet acte a été déposée au greffe du Tribunal civil de Sisteron, le vingt-trois mars mil-huit-cent-quatre-vingt-dix-neuf et l'acte de dépôt dressé par le greffier à été ou sera signifié à M. le Procureur de la République avec déclaration que cette signification ou notification lui était faite conformément à l'article 2.194 du code civil, pour parvenir à la purge des hypothèques légales non inscrites pouvant grêver les biens vendus.

La présente insertion a lieu aux mêmes fins.

Pou rextrait :

HEIRIÉS.

Etude de Me E. ARNAUD, notaire
DIGNE (Basses-Alpes)

Le dimanche vingt-six Mars à MALIJAY, à Deux heures du soir, adjudication d'une grande maison avec Cour et Jardin, anciennement Caserne de gendarmerie.

Mise à prix : Six-mille francs.
ci . . . . . .6.000 francs.

S'adresser à Me ARNAUD, notaire à Digne, chargé des enchères.

ARNAUD, notaire.

Quelques frictions suffisent. — St-Félix (lot), le 15 avril 1898. Ma femme était atteinte de rhumatismes à un genou, elle souffrait beaucoup. A certains moments le genou enfiait et elle ne pouvait fléchir la jambe. Aprée 5 ou 6 faictions de Baume Victor, l'enflure et les douleurs ont disparu complètement ESTAGNIE (Sig lég).

A M. Hertzog, pharm, 28 rue de Grammont, Paris.

---

58 années de succès
Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894
Grand Prix exposition universelle Bordeaux 1895

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Exposition nationale ROUEN 1896
Exposit. universelle BRUXELLES 1897

ALCOOL de MENTHE **DE RICQLÈS**

Le seul Alcool de Menthe Véritable
DISSIPE *les* maux de cœur, *de* tête, d'estomac, *les* indigestions, *les* Etourdissements
SOUVERAIN contre la GRIPPE *et les* REFROIDISSEMENTS
Seprend à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée ou mieux encore dans une tasse de tisane ou de lait chaud.
EXCELLENT *aussi pour les* dents, *la* bouche *et dans les soins de la* Toilette.
REFUSER LES IMITATIONS
EXIGER LE NOM DE RICQLÈS

MALHEUR AUX FAIBLES !

Les enfants sains et robustes échappent presque toujours aux maladies du premier âge : fièvres éruptives, rougeole, bronchite, coqueluche, etc. Par contre, il n'est malheureusement pas rare de voir des enfants venir au monde et rester chétifs et délicats, comme le petit garçon dont nous vous prions de lire l'histoire :

Paris, le 8 février 1898.

« Messieurs, mon petit garçon, actuellement âgé de six ans, venu avant terme, fut toujours d'une santé délicate. Aussi a-t-il passé par toutes les maladies de l'enfance : rougeole, coqueluche, bronchite, aucune ne l'a épargné, et comme dernière épreuve, il a subi l'an dernier une terrible attaque de croup compliquée de bronchite pulmonaire. Nous le crûmes perdu...

Robert MOUVEROUX

C'est à cette période si critique que le Docteur prescrivit l'Emulsion Scott, et presque immédiatement nous nous aperçûmes des heureux effets de cette préparation. Avant la fin de la première bouteille, la toux avait diminué, l'appétit était meilleur, les sueurs nocturnes avaient cessé et le sommeil était moins agité. Nous avons continué l'emploi de l'Emulsion Scott très régulièrement, et, de jour en jour l'amélioration était de plus en plus marquée, si bien qu'à l'heure actuelle nous avons le bonheur de pouvoir vous annoncer le complet rétablissement de notre cher enfant. Agréez notre sincère reconnaissance. (Signé) : Mouveroux, 202, Avenue du Maine. »

Cette lettre porte sa conclusion avec elle; il faut se hâter de donner la force et la santé à l'enfant débile et chétif, et rien ne ramène la santé aussi rapidement que l'Emulsion Scott, qui enrichit le sang de tous les principes de l'huile de foie de morue, de la glycérine et des hypophosphites de chaux et de soude, c'est-à-dire des éléments vitaux des muscles, des nerfs et des os.

Echantillon sera envoyé franco contre 50 centimes de timbres adressés à : Delouche et Cie, 10, rue Gravel, Levallois-Perret (Seine).

EN VIEILLISSANT
Pareil à ces bons vins dont le bouquet s'affine
En bouteilles, la pate et l'odeur du *congo*,
Gagnent en vieillissant, l'essence en est plus fiine
Et sa dousceur est plus caressaute a la peau
Rose Pellisalbr au Savonnier Victor Vaissier

A VENDRE A L'AMIABLE
Une Propriété
Au quartier des Bonts-Enfants
S'adresser à M. Pascal Auguste

GANDS SUCCES en 1896, 1897, 1898
Premier Prix de Viticulture en 1897
Un grand diplôme d'honneur, deux médailles de bronze, deux médailles d'or en 1898
CONTRE LE MILDIOU ET LE BLACK-ROT
SULFATEUR LIQUIDE TARDIEU
Bouillie à l'ammoniure de cuivre toute préparée en bouteilles et en bonbonnes
Contre l'Oïdium
Soufre Liquide Nicotiné Insecticide
Bouillie à l'oxy-sulfure sulfuré de Calcium combiné en bouteilles et en bonbonnes
Prêt à pulvériser avec le pulvérisateur, suprimant la souffreuse, soufflets et appareils spéciaux. Prod, 4000 bouteilles : 5000 dépositaires ; 45 entrepôts en France et à l'étranger ; demandez la notice explicative. Laboratoire, usine et siège social à **PRAUTHOY (Haute-Marne).** On accepte un seul agent revendeur, par commune vignoble, sous référence. *Entrepôt à Digne;* M. Noël Ailhaud, Nég

---

ON DEMANDE a acheter au comptant et d'occasion
ARMOIRE A GLACE
S'adresser au bureau du journal.

MAISON DE CONFIANCE - FONDÉE EN 1848

L. PEYROTHE

Rue Mercerie, SISTERON, (Basses-Alpes.)

BIJOUTERIE, HORLOGERIE
ORFÉVRERIE, OPTIQUE
GRAND ASSORTIMENT DE BIJOUTERIE
OR, ARGENT, DOUBLÉ ET NICKEL
Orfévrerie, Argent et Ruoltz 1er titre
DIAMANTS ET PIERRES FINES
Spécialité pour Corbeille de Mariage

BIJOUX DES ALPES
Horlogerie Garantie de Paris, Besançon
ET GENÈVE
INSTRUMENTS DE PHYSIQUE ET DE MATHÉMATIQUES
LUNETTERIE FINE DE MOREZ
Longues vues et Jumelles choix supérieur
RÉPARATIONS TRÈS SOIGNÉES ET GARANTIES

Achat au plus haut Cours des matières Or et Argent

© VILLE DE SISTERON

Pharmacie Centrale. — Droguerie

MEDAILLE D'OR -- DIPLOME D'HONNEUR — HORS CONCOURS

D. LAUGIER

47, Rue Droite, SISTERON 47, Rue Droite

Dépôt Général des EAUX MNÉRALES Françaises et Etrangères
Et de toutes spécialités Pharmaceutiques

Fabrique de Produits Vétérinaires spécialisés

BANDAGES — BAS POUR VARICES
DOUCHES D'ESMARK
INJECTEURS, IRRIGATEURS, ETC.

Notre nombreuse Clientèle est assurée de toujours trouver à la Pharmacie, des produits irréprochables de 1re qualité et une grande modicité dans les prix. — Les ordonnances de MM. les docteurs sont dans leur préparation l'objet d'une attention toute particulière de notre part.

La Grande Savonnerie C. FERRIER et Cie
Marseille

SAVON PUR 72 o|o d'huile "EXTRA" GARANTI

SAVON PUR 72 o|o d'huile "EXTRA" GARANTI

LE CHAT

Le SAVON EXTRA MARQUE "**Le Chat**" est un Savon pur fabriqué avec des matières premières de qualité supérieure, il procure une économie de 30o|o sur le poids du savon employé

DANS TOUS LES CAFÉS DE LA VILLE

LIQUEURS SUPÉRIEURES **CUSENIER**
A BASE DE FINE CHAMPAGNE

QUINQUINA CUSENIER
TONIQUE. LE SEUL VRAI APÉRITIF.

ABSINTHE BLANCHE CUSENIER
NATURELLE
A BASE D'ALCOOL PUR DE VIN

PHARMACIE DE PREMIÈRE CLASSE
ANCIENNE PHARMACIE GABERT

PRODUITS CHIMIQUES, PHARMACEUTIQUES — DROGUERIE

A. FERRAND

Pharmacien de 1re Classe de l'Ecole supérieure de Montpellier
SISTERON, Rue de Provence (A coté de l'Epicerie Marseillaise)

DÉPOT { Spécialités Pharmaceutiques — Parfumerie Hygiènique — Produits Vétérinaires

EAUX MINÉRALES Françaises et Etrangères — OBJETS DE PANSEMENTS — PRODUITS ANTISEPTIQUES

Accessoires de Pharmacie — Bandages, Bas pour varices — DOUCHES, INJECTEURS, IRRIGATEURS

ANALYSES CHIMIQUES -- MÉDICALES -- INDUSTRIELLES & AGRICOLES

SPÉCIALITÉS DE LA MAISON

- Sirop contre la coqueluche
- Baume contre les cors
- Injections contre les écoulements
- Mixture anti-gastralgique
- Baume dentaire
- Lotion contre la chute des cheveux
- Gouttes anti-anémiques
- Présure liquide - Eau dentifrice
- Cachets anti-névralgiques
- Vin reconstituant
- Pommade contre les hémorroïdes
- Sirop vermifuge
- Tœnifuge contre le ver solitaire
- Eau de Cologne et de Quinine
- Produits Photographiques

FER BRAVAIS
TONIQUE et RECONSTITUANT
ADOPTÉ PAR TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES DU MONDE ENTIER. — Exiger la Véritable Marque

---

BANQUE FRANÇAISE
18, Boulevard Montmartre, PARIS

PRETS sur toutes successions en France.
ACHAT de Nues-Propriétés et Usufruits, Constitution de Rentes viagères.
à un taux beaucoup plus élevé que les Cies d'Assurances
REMISE AUX INTERMÉDIAIRES
Téléphone N° 133-26.

PHTISIES, BRONCHITES, ASTHME, COQUELUCHE, ENROUEMENTS
Guéris en aspirant la
CIGARETTE LAGASSE
Régénérateur des organes respiratoires
Prix : 1 Fr. le paquet *franco poste*
Dépôt : Pharmacie Centrale d'Alsace-Lorraine
11, rue Lafayette, PARIS, et toutes Pharmacies

FUMEURS
Ne fumez qu'un papier à Cigarette
"LE CYCLISTE"

G. AUBERT
165, rue de Paris, MONTREUIL-SOUS-BOIS (Seine).
CAHIER A BOUT AMBRÉ
CAHIER GOMMÉ, FERMOIR INUSABLE

Chaux Eminemment Hydraulique

GABRIEL et LUCIEN LAUZIER
Fournisseurs des Ponts et chaussées
Chemins de fer et Administrations

Usine à vapeur à SIGONCE
par FORCALQUIER (Basses-Alpes)

Gare d'Expédition, LURS.

Mal. du Foie — de Matrice — Fr. blanches
Etablissement Thermal ET EAU DE
Scrofule — Glandes — Tumeurs
BONJONEAU
Près *Montélimar* (Drôme). — 5 à 10 fr. par jour. 1 bouteille par jour **contre l'Obésité**, surtout celle du ventre. — Ecrire au Gérant pour caisse de 60 bouteilles (32 fr.) prise à la Gare de Montélimar.

LA KABILINE — *Véritable Teinture des Ménages*
LA KABILINE — *Pour rendre neufs ses Vêtements*
LA KABILINE — *Adoptée par les Personnes économes*
LA KABILINE — *Vendue dans le monde entier*
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : 40 Centimes

PLUS de CONSTIPATION
Par l'emploi de la
TARTRORHEINE CHARLARD
Pilules laxatives et fortifiantes
DOSE : Une pilule au dîner ou le soir agit le lendemain matin.
PRIX : la boîte de 60 pilules : 3 fr.
Envoi d'une petite boîte d'essai contre retour de cette annonce et 15 centimes en timbres-poste.
Pharmacie CHARLARD, 12, Bd Bonne-Nouvelle, PARIS.

SAVON DENTIFRICE CHARLARD
Le meilleur Dentifrice antiseptique
Pour entretenir les dents, gencives, muqueuses, et pour éviter les accidents buccaux :
APHTES, GENGIVITES, STOMATITES, etc.
Prix de la boîte porcelaine : 3 fr.
Envoi d'une petite boîte d'essai contre retour de cette annonce et 15 centimes en timbres-poste.
Pharmacie CHARLARD, 12, Bd Bonne-Nouvelle, PARIS.

OUTILLAGE INDUSTRIEL et d'AMATEURS | **TOURS** de tous Systèmes | **MACHINES** à découper
SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Machines à Percer.* — OUTILS de toutes sortes, Français, Anglais et Américains.
pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc. AMATEURS. — BOITES D'OUTILS
SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.
Nouveau TARIF-ALBUM 320 p. (250 gravures) franco 0.85 c.
A. TIERSOT CONSTRUCTR BREV. A PARIS 16, Rue des Gravilliers.
(HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de *PARIS 1890-1891-1892-1893.*)

Le Gérant, — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON